

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170313-DEL023-17-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

DELIBERATION N°DEL023-17

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars 2017 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 7 mars 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, G. LE CLOAREC, C. ROULAND, C. TISON, et MM. J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^r BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 13 mars 2017)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 février 2017)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 12 mars 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 13 mars 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 8 mars 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Andy DUSSERRE
M^{me} Christine PICCA

M^{me} Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Cession des parcelles communales cadastrées section AN n° 594 et 595 rue de l'Isère.

Rapporteur : Paul Berthollet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune est propriétaire de parcelles de terrain cadastrées section AN n° 594 et 595 d'une surface totale de 2548 m² situées rue de l'Isère à Gières. Sur ces parcelles se situent notamment le bâtiment de l'ancienne poste ainsi qu'un square.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 imposent pour la commune un taux de 25 % de logements sociaux par rapport aux résidences principales. Au 1^{er} janvier 2016, la commune disposait d'un taux de 19,08 % et est donc en déficit.

Par ailleurs, compte tenu de la demande de logements neufs sur la commune, de la situation du terrain à proximité du centre ville de Gières et de sa desserte exceptionnelle par les modes doux ainsi que les transports en commun du pôle multimodal de la gare (tramway, train et bus à moins de 500 m), un projet immobilier est envisagé sur ce site.

Le projet d'aménagement a été confié à MV Résidence. Il prévoit la réalisation d'un bâtiment à usage de logements privés (18 logements d'une surface de plancher d'environ 1690 m²) et sociaux (10 logements d'une surface de plancher d'environ 1313 m²). 32 stationnements seront également réalisés en sous-sol. Un local communal destiné aux associations giéroises est également prévu. Par ailleurs, le square sera restitué à la collectivité. Des stationnements seront réalisés le long de la rue de l'Isère.

Le déclassement des parcelles référencées au cadastre section AN n° 594 et 595 a été prononcé par délibération n°DEL058-16 en date du 10 octobre 2016.

Le prix du terrain est estimé à 573 580 € compte tenu de la constructibilité réalisable et de la restitution de l'espace correspondant au square. Cependant, le terrain est vendu en l'état et la démolition du bâtiment existant situé sur la parcelle sera à la charge du promoteur. Cette démolition est estimée à 55 000 €. Le prix de vente envisagé du terrain à la Société MV Résidence est donc de 518 580 €.

La Société MV Résidence a confirmé, par courrier en date du 21 février 2017, son accord sur le prix proposé. Il convient de formaliser cette vente à MV Résidence.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Accord de l'acquéreur
AN 594 AN 595	1260 m ² 1288 m ²	Commune	rue de l'Isère	518 580 €	21/02/2017

Les frais notariés sont à la charge de la Société MV Résidence ou toute société s'y substituant.

Vu l'accord d'acquisition des parcelles AN 594 et 595 de la société MV Résidence en date du 21 février 2017,

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 février 2017,

Vu la délibération n° DEL058-16 en date du 10 octobre 2016 prononçant le déclassement des parcelles cadastrées section AN 594 et 595 situées rue de l'Isère,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la vente des biens précités à la Société MV Résidence, ou toute autre société s'y substituant au prix de 518 580 €,
- d'autoriser le dépôt de toute demande d'autorisation du droit des sols, y compris modificative si besoin, sur les parcelles communales concernées, par MV Résidence ou toute société s'y substituant,
- de l'autoriser à signer tous compromis, actes et documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 21 voix pour et 4 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 13 mars 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.